


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**


25157623
Déposé / Reçu le
08 DEC. 2025
**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**
N° d'entreprise : 0832 457 166
Nom
(en entier) : SAGEVAS
(en abrégé) :
Forme légale : Société anonyme
Adresse complète du siège : Avenue Louise 209A, 1050 Ixelles
Objet de l'acte : Démission administrateur; Décharge provisoire; Administrateur unique
1. Disposition générales

Par la présente décision, l'actionnaire unique de la Société, Betsson Perch Investments AB, dont le siège social est établi à Regeringsgatan 28, SE-111 53 Stockholm, Suède, immatriculée dans le registre de l'office suédois d'enregistrement des sociétés sous le numéro d'entreprise 556090-4251, représenté par [REPRESENTATIVE'S NAME], exerce, conformément à l'article 7:125 du Code des sociétés et des associations, les pouvoirs de l'assemblée générale dans les matières suivantes :

- Démission
- Décharge provisoire
- Décision de confier l'administration de la Société à un administrateur unique

2. Démission

L'actionnaire unique prend acte de la démission présentée par la société Finadel SRL, dont le siège social est établi à l'Avenue Beau-Séjour 31, 1180 Uccle, et immatriculée sous le numéro d'entreprise 0760.984.992, représentée de manière permanente par M. Arnaud Delmarcelle.

L'actionnaire unique accepte, pour autant que de besoin, la démission de la société Finadel SRL, représentée de manière permanente par M. Arnaud Delmarcelle.

3. Décharge provisoire

L'actionnaire unique n'est pas encore en mesure de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, les comptes annuels de cet exercice n'étant pas encore disponibles.

Conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés et des associations, la décharge des administrateurs sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Toutefois, l'actionnaire unique accorde une décharge provisoire à la société Finadel SRL.

4. Décision de confier l'administration de la Société à un administrateur unique

Conformément aux statuts et à l'article 7:101 du Code des sociétés et des associations, l'actionnaire unique décide que la Société sera administrée par un administrateur unique, M. Alexis Murphy, disposant de tous les pouvoirs d'administration et de représentation.

5. Publication des démissions et de la nomination

L'actionnaire unique confère procuration spéciale et irrévocable à Christoph De Preter et Lea Nchange qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Edson Legal BV, situé Rue des Deux Églises 45, 1000 Bruxelles (Belgique), immatriculée sous le numéro d'entreprise 0777.537.251, chacun avec la faculté d'agir seul et avec-pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue des décisions prises ci-dessus, en ce compris le pouvoir de signer les formulaires de publication et de certifier les décisions prises ci-dessus, ainsi que toute autre formalité et obligation à l'égard du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

 Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



des Entreprises, et de la Banque Nationale de Belgique avec une promesse de ratification par la Société si besoin en est.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).